



REÇU LE

20 FEV. 2017

Paris, le 15 février 2017

Monseigneur,

Je me permets de vous écrire au sujet de l'Initiative citoyenne européenne Mum, Dad & Kids.

Cette initiative, dont le principe a été validée par la Commission européenne, propose la reconnaissance par l'Europe d'une double-définition du mariage et de la famille : « **le mariage est l'union durable d'un homme et d'une femme et la famille est fondée sur le mariage et/ou la descendance** ».

En effet, certains textes de la législation de l'Union européenne évoquent la famille de manière ambiguë, voire contradictoire entre ses propres textes, et contradictoires avec les législations de certains Etats membres.

Il s'agit donc, d'une part, de clarifier les textes européens, et d'autre part, de respecter les parlements nationaux, seuls habilités à modifier les définitions nationales du mariage, de la filiation et de la famille.

La prise en compte de ces définitions, correspondant au socle commun à tous les Etats membres de l'Union européenne, renforcerait l'unité européenne.

Cette initiative citoyenne européenne, qui a été lancée le 4 avril 2016, est relayée en France par les Associations familiales catholiques (AFC), et par moi-même comme membre du comité de citoyens Mum, Dad & Kids.

A ce jour, cette initiative a recueilli 610.000 signatures en Europe, dont 27.600 en France. La clôture étant prévue le 3 avril 2017 à minuit, il reste maintenant moins de deux mois pour atteindre le seuil de 55.500 signatures fixées par la Commission européenne pour la France.

Je vous sollicite donc pour savoir s'il vous serait possible de transmettre une information à vos curés en vue d'un relais dans leurs bulletins paroissiaux ? De même, serait-il envisageable que votre journal et votre site internet diocésains évoquent aussi Mum, Dad & Kids ?

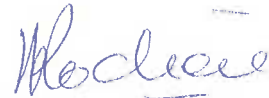
.../...

Pour que vous puissiez vous faire une idée plus précise encore de Mum, Dad & Kids, je joins au présent courrier une note d'information.

Je vous envoie également un formulaire qui peut être photocopié en nombre pour faire signer les paroissiens (certaines personnes préfèrent signer en ligne, d'autres sur papier). J'ajoute aussi, à toutes fins utiles, un texte court susceptible de convenir aux bulletins paroissiaux.

Je vous remercie d'avance de l'attention et de la bienveillance que vous accorderez à cette sollicitation que j'ose en raison des enjeux importants dont il s'agit. Bien entendu, je suis entièrement à votre disposition si vous-même ou l'un des membres de vos services diocésains souhaite de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses,



Ludovine de La Rochère
Membre du comité de citoyens européens
Mum, Dad & Kids



Pour la protection de la famille en Europe

Pour garantir le respect par l'Union européenne des Etats qui n'ont pas légalisé le mariage de deux hommes ou deux femmes, la PMA et la GPA,

l'initiative citoyenne Mum, Dad & Kids propose l'adoption par l'Europe
d'une définition du mariage et de la famille
correspondant au socle commun à tous les Etats-membres :

**« le mariage est l'union durable d'un homme et d'une femme,
et la famille est fondée sur le mariage et/ou la descendance ».**

Mum, Dad & Kids progresse formidablement bien : alors qu'il faut atteindre 1 million de soutiens d'ici le 3 avril 2017, **610.000 signatures ont déjà été collectées en Europe, dont 27.600 pour la France.**

Encore 27.900 signatures françaises et notre pays aura atteint le seuil minimal requis !

Signez dès maintenant (3 minutes suffisent) sur

www.mumdadandkids.eu

et faites signer tout votre entourage : protéger la famille est une urgence !

PS : Vous pouvez signer en ligne ou, si vous préférez, télécharger et imprimer le formulaire pour l'envoyer par La Poste à l'adresse indiquée.

Pour soutenir Mum, Dad & Kids, vous devez notamment indiquer un numéro de pièce d'identité : il s'agit de certifier que vous êtes une personne qui existe bien, cette initiative citoyenne européenne suivant des conditions règlementaires strictes, qui rendront son succès possible. Mais soyez rassuré : cette information n'est pas enregistrée, PERSONNE n'y aura JAMAIS accès. Plus d'infos sur www.mumdadandkids.eu



POUR STOPPER LES DÉRIVES EUROPÉENNES SUR LA FAMILLE :

A COMPLÉTER ET RENVoyer POUR LE 3 AVRIL 2017 AU PLUS TARD

L'initiative citoyenne européenne *Mum, Dad & Kids* propose l'adoption par l'Union européenne d'une définition du mariage et de la famille : « **le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, et la famille est fondée sur le mariage et/ou la filiation** ». En effet, des textes de la législation communautaire évoquent la famille de manière ambiguë, voire contradictoire entre ses propres textes et contradictoire avec les législations de certains Etats membres. Elle est également soumise à une très forte pression des associations LGBT.

Il s'agit donc d'une part, de clarifier les textes européens, et d'autre part, de respecter les parlements nationaux, seuls compétents sur les définitions nationales du mariage, de la filiation et de la famille : le mariage gay, la PMA sans père et la GPA ne doivent pas pouvoir être imposés par l'Europe, directement ou indirectement.

La double définition proposée, correspondant au socle commun à tous les Etats membres de l'UE, renforcerait l'unité européenne et assurerait le respect de l'article 9 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Information pratique : vous devez notamment indiquer un numéro de pièce d'identité. Il s'agit simplement d'être certain que vous êtes bien une personne « qui existe ». Vos coordonnées ne seront jamais transmises ni accessibles à aucun organisme.

MERCI D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES

(Toutes les informations demandées en noir sont obligatoires)

Prénoms indiqués à l'état civil :

Nom de famille :

Adresse principale :

Code postal :

Ville :

Pays :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

N° de passeport ou de carte d'identité :

Pour être informé(e) des suites de cette initiative citoyenne européenne :

Adresse mail :

Formulaire à renvoyer sous pli affranchi à : MDK – 54 rue du Poteau – 75018 Paris

MERCI DE DÉFENDRE AVEC NOUS LE MARIAGE ET LA FAMILLE !



Note d'information
14 février 2017

L'Initiative citoyenne européenne Mum, Dad & Kids

Dans un esprit de clarification mais aussi d'unité, l'initiative citoyenne européenne Mum, Dad & Kids propose l'adoption par l'Union européenne d'une définition du mariage et de la famille : « le mariage est l'union durable d'un homme et d'une femme, et la famille est fondée sur le mariage et/ou la descendance ».

En effet, certains textes de la législation communautaire évoquent la famille de manière ambiguë, voire contradictoire entre ses propres textes, et contradictoires avec les législations de certains Etats membres.

Il s'agit donc d'une part, de clarifier les textes européens et d'autre part, de respecter les parlements nationaux, seuls habilités à modifier les définitions nationales du mariage, de la filiation et de la famille.

Ainsi, la double définition proposée, correspondant au socle commun à tous les Etats membres de l'UE, renforcerait l'unité européenne et assurerait le respect de l'article 9 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Origine et déroulement de l'Initiative citoyenne européenne

Un comité composé de 9 membres* citoyens de 8 Etats différents a été constitué en 2014. Ce comité de citoyens a déposé mi-octobre 2015 à la Commission européenne le projet d'Initiative citoyenne européenne Mum, Dad & Kids.

La Commission européenne en a accepté le principe le 11 décembre 2015, puis elle a validé le système de collecte des signatures le 3 avril 2016. La collecte des signatures a démarré à cette date et durera 12 mois : elle s'achèvera donc le 3 avril 2017.

Pour que la Commission européenne examine la demande portée par une initiative citoyenne, deux conditions doivent être remplies : 1/ Sept pays au moins doivent avoir atteint un seuil minimum (lequel dépend du nombre d'habitants et diffère donc d'un pays à l'autre) et / 1.000.000 de signatures doivent être collectées sur toute l'Europe.

En ce qui concerne Mum, Dad & Kids, 9 pays ont atteint le seuil minimum, et un peu plus de 610.000 signatures sont déjà recensées.

En ce qui concerne la France, son objectif minimum est de 55.500 signatures. A ce jour, la France en est à 27.600 : il manque donc encore 27.900 signatures.

Le délai courant jusqu'au 3 avril, il est tout à fait possible d'atteindre ce double objectif : 27.900 signatures pour la France et 390.000 pour l'Europe.

L'Initiative Mum, Dad & Kids peut être signée en ligne sur www.mumdadandkids.eu ou sur papier (formulaire téléchargeable en ligne).

Cadre légal

Le cadre légal de l'initiative citoyenne européenne est défini par les traités de l'Union européenne et le Règlement (UE) 211/2011.

Quel impact aura cette initiative sur les Etats qui ont légalisé le mariage pour deux hommes ou deux femmes ?

Cette initiative citoyenne européenne ne conduira pas à faire changer les élargissements de la définition du mariage votés par certains parlements nationaux.

En revanche :

- Elle évitera que l'Europe, au motif des déplacements de personnes à l'intérieur de l'Union, n'oblige des pays qui interdisent les pratiques de PMA « sans père » et de GPA à retranscrire à leur état civil des actes de naissance d'enfants nés de GPA dans d'autres pays, ce qui mettrait en péril le respect et le maintien de leurs lois d'interdiction.
- Elle évitera que l'Europe, arguant des « droits génésiques et reproductifs », « des droits des femmes », « de l'égalité et de la non-discrimination », impose aux pays qui ne le souhaitent pas la légalisation de la PMA « sans père » et de la GPA, ce qu'elle tente déjà régulièrement.
- Elle évitera que l'Europe, sur les mêmes bases, impose le mariage et l'adoption pour deux hommes ou deux femmes aux Etats-membres qui ne les ont pas légalisés.

En principe, l'Union européenne ne traite pas les sujets du mariage et de la famille !?

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans son article 9, protège les Etats membres de toute interférence de l'Europe dans le domaine du mariage et de la famille.

Cependant, avec le temps, de plus en plus de textes législatifs de l'Union européenne concernent le mariage et la famille. Et ce, notamment parce que l'article 81.3 offre une base juridique pour des mesures communautaires dans le domaine de la famille dès lors qu'il y a un motif transfrontalier. Cet article explique par exemple la directive 2004/38/CE ou encore

la directive 2003/86/CE. Le problème, c'est que, s'agissant de l'Union européenne, il est très facile de raccorder quand on veut et ce qu'on veut à un motif transfrontalier.

A cela s'ajoute le fait que ces textes évoquent la famille, parfois même en la définissant, mais de manière différente suivant les textes.

En parallèle, les divergences entre les législations nationales sur la définition du mariage et de la famille sont de plus en plus grandes.

Dans ce contexte, les textes européens, devenus incompréhensibles et inapplicables, sont sources de difficultés et de tensions au sein des institutions européennes et vis-à-vis de l'Union européenne que les peuples finissent par rejeter.

La seule manière de faire respecter l'article 9 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est donc l'adoption par l'Union européenne d'une définition correspondant au socle commun à tous les Etats-membres.

Dans quel texte européen cette double-définition serait-elle intégrée ?

C'est la Commission européenne qui le décidera.

Qui soutient Mum, Dad & Kids en France ?

Tous les Français majeurs sont appelés à soutenir Mum, Dad & Kids de leur signature. La seule nécessité est de connaître le numéro de sa carte d'identité ou de son passeport, ceci pour certifier que la personne « existe » : en vertu des lois nationales et européennes, personne n'aura accès à ces informations.

Mum, Dad & Kids est soutenue par nombreuses associations de promotion de la famille et de défense de l'intérêt supérieur de l'enfant : Agence Européenne des Adoptés, Europe For Family, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, La Manif Pour Tous, Les Juristes pour l'enfance, les Associations Familiales Protestantes, l'Appel des professionnels de l'Enfance, le Comité Protestant pour la Dignité Humaine, Le Collectif des Maires pour l'Enfance...

** Liste des membres du comité des citoyens Mum, Dad & Kids*

Edit Frivaldszky (President, représentant)	Hongrie
Roger Kiska (1. Vice-President, suppléant)	Slovaquie
Maria Hildingsson (2. Vice-President) (FAFCE)	Suède
Aleksander Stępkowski	Pologne
Ludovine de La Rochère	France

Grégor Puppinck	France
Željka Markić	Croatie
Paul Moynan	Royaume Uni
José Manuel Veiga de Macedo	Portugal